



ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA PRÉPARATION DE LA 53ème SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

4 - 8 et 13 Juillet 2022 | Réunion virtuelle

Point 12 de l'ordre du jour

Homologations nationales des pesticides

Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points inscrits dans l'ordre du jour de la 53ème session du **Comité du Codex sur les Résidus de Pesticides (CCPR)**, prévue virtuellement du 4 au 8 et le 13 Juillet 2022. Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex, soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments (GForSS) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments (PARERA), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GForSS), de leurs membres ou de leur direction. Elle fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCPR, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex, mise en œuvre par PARERA et GForSS, coordonnée par L'Organisation Arabe pour le Développement Industriel, la Normalisation et l'Exploitation Minière (AIDSMO) et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

L'analyse des points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour du CCPR53 porte sur les programmes du Codex et les listes prioritaires de pesticides à évaluer/réévaluer par la JMPR.

**Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

Point 12 de l'ordre du jour : Homologations nationales des pesticides*Document*

CX/PR 22/53/14

Contexte du travail

Le mandat du CCPR comprend la préparation de calendriers et de listes prioritaires de pesticides pour évaluation/réévaluation par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), CCPR étant l'organe de gestion des risques et la JMPR l'organe d'évaluation des risques.

Les annexes et les listes prioritaires du Codex sont constituées de nouveaux composés, de nouvelles utilisations et d'autres évaluations, ainsi que d'examens périodiques pour les composés qui n'ont pas fait l'objet d'un examen toxicologique depuis plus de 15 ans.

Les exigences de nomination pour l'inscription des composés dans les tableaux et les listes prioritaires requièrent, entre autres données pertinentes, le statut des enregistrements nationaux pour le pesticide. Les tableaux et les listes prioritaires cherchent à assurer un équilibre entre les nouveaux composés, les nouvelles utilisations, les autres évaluations et les révisions périodiques des "anciens" composés.

Dans le cadre des efforts du CCPR pour donner la priorité à l'examen périodique des composés anciens, le comité a convenu de rechercher des preuves documentées des enregistrements nationaux et des utilisations approuvées pour les composés soumis à un examen périodique, par le biais d'une approche reposant sur le développement et la population d'une base de données à cette fin.

L'identification des composés pour lesquels les membres du Codex n'ont pas rapporté d'utilisation enregistrée aidera amplement CCPR à réduire la liste des composés en attente d'être programmés pour une évaluation par la JMPR (en particulier les examens périodiques) et permettra donc une meilleure priorisation des calendriers, tout en maintenant l'équilibre entre les différentes évaluations.

Afin de faciliter l'agrégation des informations dans une base de données unique des composés soumis à un examen périodique, hébergée par le Secrétariat du Codex, il est essentiel que les membres du Codex soumettent les informations dans un format standard en utilisant une feuille de calcul/feuille de travail Excel standard. À cet égard, CCPR50 (2018) a pris note des commentaires selon lesquels les informations contenues dans la feuille de calcul Excel devraient être simplifiées, afin de ne pas créer une charge inutile pour les membres du Codex.

Lors de CCPR52 (2021), il a été décidé de fournir une base de données d'enregistrement nationale améliorée avec environ 20 composés chaque année des tableaux 2A et 2B, pour lesquels des données sont demandées, de compiler et d'analyser les données de tous les répondants et de rendre compte des résultats à CCPR53.



CCPR53 est invitée à :

- ❖ Examiner les informations fournies dans le document de travail et de formuler des observations, le cas échéant, sur l'approche générale de l'élaboration de la base de données pour l'homologation nationale des pesticides, y compris la question de savoir si un nombre suffisant de réponses est disponible pour soutenir l'examen périodique des composés non étayés ne présentant aucun problème de santé publique et qui ne sont plus étayés par le fabricant (voir également le point 11 de l'ordre du jour).
- ❖ Fournir toute autre suggestion pour aider à remplir la base de données.

Analyse

Après avoir reçu des commentaires sur la lettre circulaire envoyée à cet effet, 32 membres ont répondu, principalement d'Europe (60%). Le problème de la faible représentativité géographique a refait surface avec ce point. Les pays membres ont complété la base de données avec des informations concernant la diffusion de l'utilisation des composés suggérés.

En conséquence, deux substances actives n'ont fait l'objet d'aucune nomination, l'aldicarbe et l'éthoxyquine, alors que le phosphane et ses sels ont eu des utilisations assez importantes (23 nominations sur 32 membres et jusqu'à 127 utilisations).

Commentaires et considérations

La majorité des commentaires indiquent que les membres ont eu des difficultés à remplir la base de données. La modification des instructions est donc un point important à améliorer.

Conclusion et recommandations

Les autorités compétentes de la région arabe sont encouragées à assurer le suivi de ce point et à participer plus activement aux appels d'informations sur l'enregistrement national, afin que les réalités de l'utilisation des pesticides dans la région soient reflétées dans les critères établis pour prioriser les composés à évaluer / réévaluer par la JMPR dans les années à venir.